



**Crédit
Social des
Fonctionnaires**

ENGAGÉ AU CŒUR DU SERVICE PUBLIC

Présentation Du Groupe CSF



Qui sommes nous ?

Le CSF est une association indépendante

Le CSF n'est pas une Banque

Plus de 2,4 Millions d'adhérents

Nos Principaux domaines d'intervention



Prêt immobilier



Assurance Emprunteurs



Regroupement de crédits



Prêt à la consommation



Épargne / Retraite

Le Groupe CSF, en quelques chiffres



2,4 millions

Adhérents ont fait confiance au CSF depuis 1955.



1 500

Accords de partenariat.



30

Partenaires bancaires pour faire avancer les projets
de nos adhérents



1 500

Dossiers de regroupement
de crédits étudiés



23 000

Correspondants bénévoles.



350

Collaborateurs.

Le Dispositif Prêt à Taux Zero Immobilier

Prenez RDV pour constituer votre dossier :

Je prends rendez-vous en ligne sur le site : www.csf.fr

Je prends rendez-vous avec un conseiller Crésérfi en appelant au **01 71 25 17 00**
(appel non surtaxé)



L'atout CSF pour vous :

Dans le cadre du Prêt à Taux Zéro* du Ministère de l'Intérieur, un droit d'entrée au Crédit Social des Fonctionnaires et votre 1^{re} année de cotisation vous sont OFFERTS^{**}.

^{**} Les bénéficiaires ne doivent pas avoir été propriétaires de leur résidence principale au cours des 24 derniers mois précédent l'offre de prêt.

^{**} Le Ministère de l'Intérieur et des outre-mer prend en charge le coût de l'assurance CSF Assurance Emprunteurs pour une quote-part de capital garantie de 100% maximum sur deux emprunteurs.

^{**} Un droit d'entrée au CSF est offert une fois pour toutes et la cotisation CSF est offerte la 1^{re} année, lors de la réalisation du Prêt à taux zéro du Ministère de l'Intérieur, aux agents du Ministère de l'Intérieur et des outre-mer. Dispositif dans la limite du budget attribué dans la loi de finances pour 2023.

^{**} Dans le cadre d'un marché public, CRÉSERFI, la société de financement du Crédit Social des Fonctionnaires (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303477319 - Siège social : 9 rue du Fb. Poissonnière 75009 Paris - Courrier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n°07 022 577 (www.orias.fr) a été désignée avec son partenaire Banque EDEL SNC (SNC au capital de 123 285 460 € - Siège social : 60 rue Blaizot 69170 - CS 17601 - 31676 Labège Cedex - RCS Toulouse B 306 920 109 - Mandataire d'intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 036 233 (www.orias.fr) pour distribuer le Prêt immobilier au TAEG fixe (taux Annuel Effectif Global fixe) à partir de 0% du ministère de l'Intérieur. Hors frais d'adhésion au Fonds Mutual de Garantie (FMG) de 1% du capital emprunté et hors assurances obligatoires.

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opération de crédit, sans agir en qualité de prêteur.

Le contrat CSF Assurance Emprunteurs n°V. 9764 est distribué par CRÉSERFI, géré par CSF Assurances - SARL de courtage d'assurances du CSF, au capital de 4 500 000 € - Siège social : 9 rue du Fb. Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - RCS Paris B 322 950 148 - inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 008 934 (www.orias.fr) et souscrit par le Crédit Social des Fonctionnaires auprès

de SwissLife Assurance et Patrimoine : SA au capital de 169 036 086,38 € - Siège social : 7 rue Belgrain - 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632 - Entreprise régie par le Code des assurances. Offre soumise à conditions à disposition auprès d'un conseiller.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9, rue du Fb. Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquérir un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur www.csf.fr).

Les informations collectées par le groupe CSF, sont traitées afin de gérer les adhérents et prospects. Ce traitement est basé sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment. Ces informations à destination du groupe CSF, seront conservées pendant trois ans après le dernier contact commercial. Certains partenaires liés contractuellement pour la gestion d'opération de relance et de recouvrement sont susceptibles d'être établis au Maroc. La sécurité des données transférées est garantie par la signature de clauses contractuelles type de Commission Européenne. Conformément à la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « loi Informatique et Liberté ») et au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez de droits sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité et le droit de définir des directives sur vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier à : Groupe CSF - DPO - 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 9 ou sur le site www.csf.fr dans l'espace Mon Compte. Une pièce d'identité pourra vous être demandée. En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous disposez également d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par courrier à l'adresse ci-dessus ou via les liens de désinscription présents dans nos courriels.

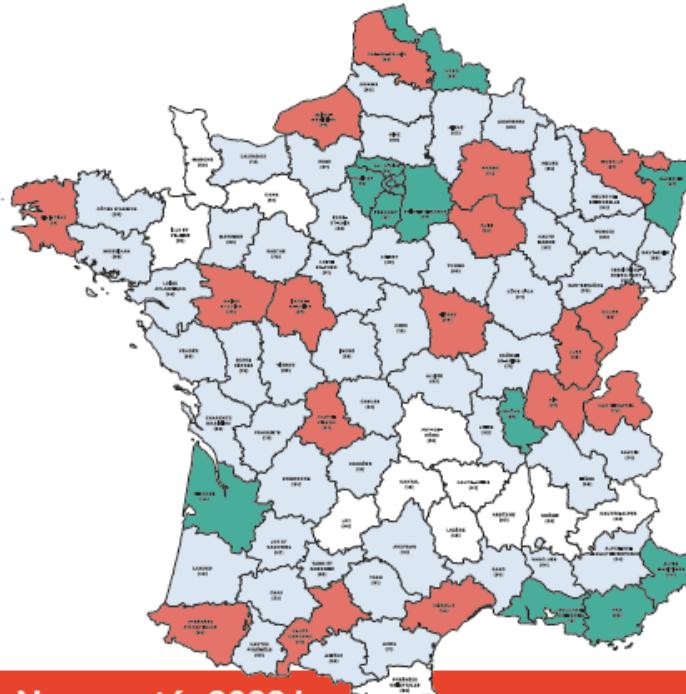
Prenez rendez-vous au

01 71 25 17 00
(appel non surtaxé)

Rendez-vous sur
www.CSF.fr/PTZMI

PRÊT À TAUX ZÉRO*

du Ministère de l'Intérieur



Nouveautés 2023 !

- Extension des départements éligibles et zones d'achat.
- Le PTZMI aide au financement lors d'un rachat de soulté en cas de séparation.
- Allongement de la durée de remboursement à 11 et 12 ans.
- Le PTZMI peut représenter jusqu'à 40% du projet.

• Départements déjà éligibles • Nouveaux départements éligibles

• Zones d'achat limitrophes aux départements éligibles • Départements non éligibles

Voir conditions à l'intérieur



Crédit
Social des
Fonctionnaires

Crésérfi
Société de Recouvrement du CSF
Courtage / Crédit



Rendez-vous sur
www.CSF.fr/PTZMI

Groupe CSF : Services aux Adhérents • Crédits • Assurances • Épargne

Crédit Social des Fonctionnaires, association / Crésérfi, société de financement du CSF / CSF Assurances, société de courtage d'assurance du CSF / Progrett, société de conseil en gestion de patrimoine du CSF.



Crédit
Social des
Fonctionnaires

Crésérfi
Société de Recouvrement du CSF
Courtage / Crédit



Rendez-vous sur
www.CSF.fr/PTZMI

Au cœur des administrations

Quel est le dispositif proposé ?

Le PTZMI vient en complément de votre prêt immobilier principal et vous permet de réduire le coût total de votre opération. Ce prêt est mis en place pour la primo-acquisition de la résidence principale (dans le neuf ou l'ancien). Ce prêt immobilier au taux annuel débiteur fixe de 0% est sans intérêt pour toute la durée d'amortissement du prêt. Le coût total du crédit est pris en charge par le ministère de l'Intérieur et des outre-mer.



NOUVEAUTÉ ! Le PTZMI vient en complément de votre prêt immobilier pour le financement d'un rachat de soulté en cas de séparation. (sauf si le ménage a déjà bénéficié d'un PTZMI)

Le coût de l'assurance CSF Assurance Emprunteurs est pris en charge par le ministère de l'Intérieur et des outre-mer^②.

L'assurance est limitée à la durée totale du prêt PTZMI et prend en charge tout ou partie des mensualités en cas de décès, d'incapacité ou d'invalidité (en fonction de la quotité assurée et des conditions du contrat).

Qui sont les bénéficiaires ?

Agents titulaires ou en CDI

affectés depuis plus d'un an, dans l'un des départements éligibles au dispositif du Prêt à Taux Zéro du ministère de l'Intérieur.

Agents à moins de 5 ans

de l'âge statutaire de départ à la retraite.

Les départements éligibles sont : les 8 départements de la région Île-de-France, les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, la Gironde, le Nord, le Bas-Rhin, le Rhône et le Var.

NOUVEAUTÉ ! Extension à 17 nouveaux départements : la Haute-Savoie, l'Ain, l'Hérault, la Haute-Garonne, la Seine Maritime, le Maine-et-Loire, le Finistère, l'Aube, l'Indre-et-Loire, les Pyrénées-Atlantiques, la Nièvre, la Haute-Vienne, le Pas-de-Calais, la Marne, le Jura, la Moselle et le Doubs.

NOUVEAUTÉ ! Extension de la zone d'achat de la résidence principale à tous les départements limitrophes des départements éligibles.

Transférabilité de l'ancienneté acquise en cas de mutation entre les départements éligibles.



Êtes-vous éligible au Prêt à Taux Zéro du Ministère de l'Intérieur* ?

Le PTZMI est soumis à conditions de ressources.

Nombre de personnes du ménage	Revenu fiscal de référence**	Montant non modifiable du prêt du Ministère de l'Intérieur	NOUVEAUTÉ ! Durée de remboursement allongée
1	31 370 €	20 000 €	11 ans
2	43 917 €	25 000 €	11 ans
3	51 907 €	40 000 €	12 ans
4	62 176 €	45 000 €	12 ans
5 et plus	73 604 €	45 000 €	12 ans

** Le revenu fiscal de référence pris en compte est celui de l'avant dernière année précédant celle de l'émission de l'offre de prêt.

NOUVEAUTÉ !

Le montant du PTZMI peut représenter jusqu'à 40% du prix du projet. Le coût du financement de l'opération comprend : le montant du bien + les frais d'agence + les frais de notaire + les travaux présents au plan de financement.

Pour connaître les autres conditions, consulter le site www.csf.fr/ptzmi

Disponible dans la limite du budget attribué dans la loi de finances pour 2025.

Un exemple :

Amélie 29 ans, gardienne de la paix titulaire depuis plus de 12 mois dans les Bouches-du-Rhône, décide d'acquérir un appartement à Aix-en-Provence pour vivre avec son fils.

Ce foyer peut prétendre au Prêt à Taux Zéro du Ministère de l'Intérieur de 25 000 € sur 11 ans. Elle va alors rembourser 132 mensualités de 191,73 € (assurance comprise). Le TAEG fixe du PTZMI est de 0,41% Assurance et Fonds Mutual de Garantie (1% du montant emprunté) inclus (taux débiteur fixe : 0%). Le montant total dû par l'emprunteur est de 25 558,88 € dont 250 € de participation aux frais de garantie (préllevée par Crédit Agricole lors du déblocage des fonds) et coût mensuel par personne de l'assurance Décès, Invalidité et Incapacité obligatoire de 2,34 €. Amélie a souscrit l'assurance CSF Assurance Emprunteurs. Le montant total dû au titre de l'assurance soit 308,88 € pour Amélie, est pris en charge par le Ministère de l'Intérieur et des outre-mer.



Le prêt Sérénité Etudes

(1) Le ministère de l'Intérieur a signé une convention avec le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF) et CRÉSERFI, la société de financement du Crédit Social des Fonctionnaires, qui distribue le prêt personnel "Prêt Sérenité Études" de 2 000 € à 15 000 € sur 12 à 96 mois (TAEG fixe en fonction de la durée de remboursement). Ce prêt est sous réserve d'acceptation du prêteur CRÉSERFI après étude de la situation financière de l'emprunteur. Ce dernier dispose d'un droit légal de rétractation. Ce prêt est réservé aux adhérents/cotisants du CSF. Le droit d'entrée au CSF est offert ; les non cotisants devront s'acquitter de la cotisation annuelle CSF Plus (au tarif préférentiel de 35 €) dont le montant sera inclus dans le TAEG et prélevé indépendamment des mensualités du prêt.

Contrat d'assurance facultative n°9764 (décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité Permanente et Totale, Invalidité Permanente Partielle, Incapacité Totale de Travail) souscrit par le CSF auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine (SA au capital de 169 036 086,38 € - siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632, entreprise régie par le Code des assurances).

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Association aux côtés des fonctionnaires et assimilés, le CSF sélectionne au mieux de leurs intérêts des solutions et des services en vue d'améliorer leur qualité de vie. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquitter un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur le www.csf.fr). L'adhésion à l'Association est un acte volontaire.

Les formules d'assurance sont proposées par CSF Assurances - SARL de courtage d'assurances du CSF, au capital de 4 500 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - RCS Paris B 322 950 148 - Courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 008 834 (www.orias.fr).

Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi informatique et Libertés ») et au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à : CRÉSERFI - Service Gestion - 9, rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris, par mail à DPO-Groupe-CSF@csf.fr ou sur le site www.csf.fr dans l'espace Mon Compte. Un copie d'un titre d'identité pourra être demandé. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous disposez également d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par courrier à l'adresse ci-dessus ou via les liens de désinscription présents dans nos courriels.

Pour plus d'informations :
rendez-vous sur www.csf.fr/pemi et sur
<http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/>



Crédit
Social des
Fonctionnaires

Créserfi
Société de financement du CSF
Gestion / Crédit

Prenez rendez-vous au
01 71 25 17 00
(coût d'un appel local)

Rendez-vous sur
WWW.CSF.fr/PEMI

Groupe CSF: Services aux adhérents • Crédits • Assurances • épargne
Crédit Social des Fonctionnaires, association / Crédit, société de financement du CSF / CSF Assurances, société de courtage d'assurance du CSF / Progrès, société de conseil en gestion de patrimoine du CSF.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple⁽¹⁾ pour un prêt personnel d'un montant de 8 000 € sur 48 mois, vous remburrez 48 mensualités de 174,44 € hors assurance facultative. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 2,34 % (taux débiteur fixe 2,25%). Montant total dû par l'emprunteur : 8 383,89 € (frais d'accès inclus). Le coût mensuel de l'assurance facultative Décès, Invalidité et Incapacité est de 4,66 € en sus des mensualités ci-dessus. Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 1,32 %. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 223,68 €.

Créserfi

Prêt Sérenité Études du ministère de l'Intérieur Une solution unique !



Voir conditions à l'intérieur



UNE SOLUTION UNIQUE POUR VOS PROJETS



Le MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR a signé une convention avec le CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES (CSF) et CRÉSERFI, sa société de financement, afin de proposer à ses agents un «Prêt Sérenté Études» exclusif, destiné à contribuer au financement des frais liés aux études professionnelles ou post-bac (ex.: école d'architecture, BP coiffure, études à l'étranger) de leurs enfants fiscalement à charge.

QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES DE CE DISPOSITIF ?

Les prêts sont ouverts à tous les agents du ministère de l'Intérieur et à ceux de certaines entités :

- Titulaires et stagiaires en activité.
- Les personnels contractuels de droit public ayant un contrat à durée indéterminée.
- Les agents retraités.
- Les agents des entités* ci-dessous :
 - OFII (Office Français de l'immigration et de l'Intégration)
 - OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides)
 - ANTAI (Agence Nationale de traitement Automatisé des Infractions)
 - ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)
 - CNAPS
 - Tribunal administratif de Paris
 - Cours administrative d'appel de Paris



Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

COMMENT FAIRE MA DEMANDE DE PRÊT ?

- Je télécharge et complète le document « demande de prêt » sur www.csf.fr/PEMI
- Je contacte CRÉSERFI au 01 71 25 17 00 (coût d'un appel local)
- Je constitue mon dossier de prêt avec les documents demandés.
- Je joins le certificat de scolarité de mon enfant âgé de 15 à 26 ans en apprentissage ou études post-bac.
- Un conseiller CRÉSERFI m'accompagne jusqu'à la finalisation de mon projet.



QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- Des taux particulièrement intéressants pour vous aider à financer des frais liés aux études de vos enfants.
- Ces prêts sont accordés sans frais de dossier.
- Le remboursement anticipé du prêt est possible sans indemnité (Conformément à la loi).
- Aucune ouverture de compte n'est demandée pour l'obtention d'un prêt.
- Le droit d'entrée individuel au CSF est offert à l'agent du ministère de l'Intérieur et la cotisation annuelle est à un tarif préférentiel.

LE PRÊT « SÉRÉNITÉ ÉTUDES »

Ce prêt personnel permet une aide au financement des études pour les enfants âgés de 15 ans à 26 ans (âge atteint au plus tard le 31/12 de l'année de la demande), en apprentissage ou en études post BAC et hors enseignement général (ex.: école d'architecture, BP coiffure, études à l'étranger).

**Empruntez
2000 € à 15 000 € sur 12 à 96 mois
TAEG fixe (en fonction de la durée de remboursement)**

Durée	12 à 24 mois	36 à 48 mois	60 mois	72 mois	84 mois	96 mois
Taux débiteur	1,50 %	2,25 %	3,30 %	3,80 %	4,30 %	4,80 %
TAEG Fixe	2,55 %	2,61 %	3,47 %	3,45 %	4,43 %	4,95 %

Votre ligne dédiée

01 71 25 17 00

(coût d'un appel local)



Rendez-vous sur
WWW.CSF.fr/PEMI

Informer pour donner de l'avenir à leurs projets!



Êtes-vous éligible au Prêt à Taux Zéro du Ministère de l'Intérieur?

NOUVEAUTÉS DU PRÉT IMMOBILIER PTZMI 2023 :
Extension des départements éligibles et zones d'achat ■ Le PTZMI aide au financement lors d'un rachat de soutien en cas de séparation ■ Allongement de la durée de remboursement à 11 et 12 ans ■ Le PTZMI peut représenter jusqu'à 40% du projet

CRÉSERFI, la société de financement du CSE, organise

dédiée aux agents du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.

Pour prendre RDV avec votre conseiller Créserfi,
ou scannez le QR Code ci-dessous
puis laissez-vous guider !



<https://www.csf.fr/ptzmi>

Le regroupement de crédits



Le regroupement de crédits

Une solution pour alléger
ses charges, réaliser
de nouveaux projets
gagner en pouvoir d'achat



Le regroupement de crédits

Qu'est-ce que c'est ?

Le regroupement de crédits

Une solution qui permet de regrouper un ou plusieurs crédits (immobilier, à la consommation ou renouvelable) et certaines dettes en un seul prêt, rééchelonné, avec une unique mensualité, dont la charge de remboursement est diminuée*

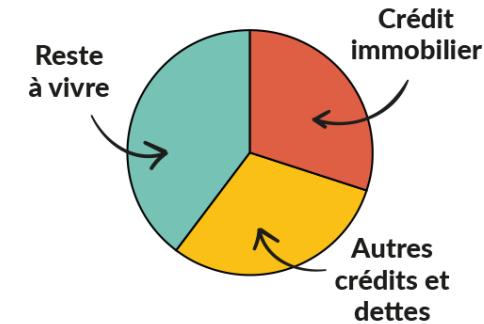
19 %

de la population française a déjà eu recours à un regroupement de crédits



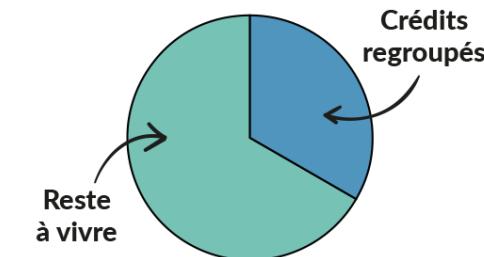
Avant

le regroupement de crédits



Après

le regroupement de crédits



* Contrepartie : l'allongement et coût global du crédit

Ensemble, donnons de l'avenir à vos projets !

Le regroupement de crédits

Pour qui ?



- Fonctionnaires ou assimilés
- Salariés du secteur privé en CDI ou CDD selon ancienneté et emploi
- Retraités du secteur public ou privé.
- Artisans, commerçants professions libérales (activité depuis + de 2 ans)



En résumé, étude personnalisée pour toute personne ayant des revenus pérennes

Ensemble, donnons de l'avenir à vos projets !

Le regroupement de crédits

Pour quoi ?



- Prêts à la consommation.
- Crédits renouvelables.
- Prêts immobiliers.
- Dettes diverses (loyer, impôt, ATD, familiales et contentieux).
- Rachats de rachats.
- Financement de soutes.

- Dettes professionnelles (artisans, commerçants).
- Dettes de jeux.
- Dettes de crédits à l'étranger.
- Prêts souscrits par une SCI non familiale.

Le regroupement de crédits s'adresse à toute personne avec au moins une dette privée en cours*



Ensemble, donnons de l'avenir à vos projets !

Le regroupement de crédits

Dans quelles situations ?



Lorsqu'un foyer désire réduire ses charges/augmenter son pouvoir d'achat car son endettement est trop important ou n'est plus adapté à sa capacité financière (ou ne va plus l'être dans un futur proche) :

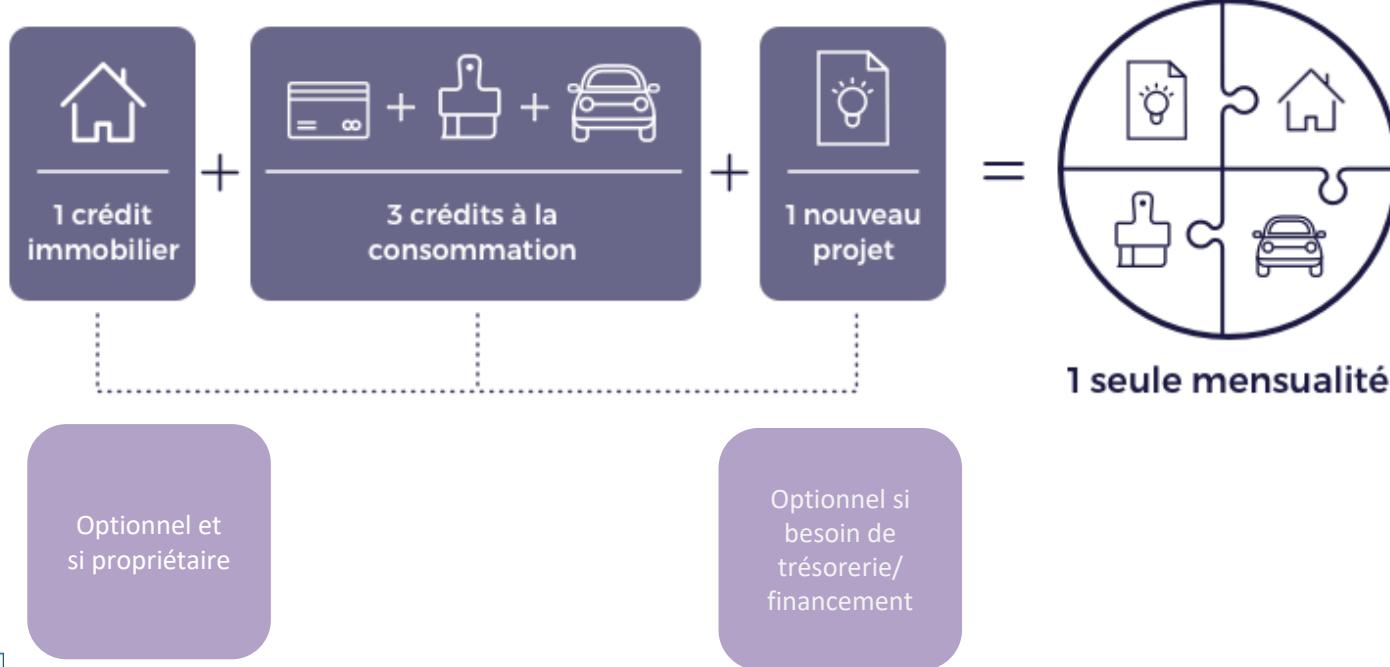
- Nombre trop important de crédits à rembourser
- Décès, séparation, perte d'emploi d'un des membres du foyer, naissance
- Baisse de revenus liée au passage à la retraite.
- Augmentation des charges liées aux études supérieures des enfants.

Lorsqu'un foyer souhaite réaliser un nouveau projet sans impacter son pouvoir d'achat

- Acheter une nouvelle voiture
- Réaliser des travaux
- Financer les études de ses enfants
- Acheter un bien immobilier pour des primo-accédants
- Investir dans l'immobilier pour les foyers déjà propriétaires.

Le regroupement de crédits, comment ça marche

En résumé :



Pour vous :

gestion + facile

mensualités - importantes

**Et le tout
Sans changer de banque**

Ensemble, donnons de l'avenir à vos projets !

■ Nous les avons accompagnés



Leurs crédits en cours



Mr et Mme Martin
2 700 € nets mensuel

Objectif du regroupement de crédits

Suite à un changement de situation professionnelle, les revenus du couple ne leur permettent plus de faire face au remboursement du montant total de leurs emprunts, trop difficiles à assumer financièrement, M. et Mme Martin veulent regrouper leurs crédits pour diminuer leurs mensualités.

AVANT

3 mensualités : 1290 € / mois

Endettement : 48 %

CRD : 153 500 €

Durée : jusqu'à 180 mois

APRES

1 mensualité : 885 € / mois

Endettement : 32 %

CRD : 159 050 €

Durée : 216 mois



GAIN MENSUEL :
405 €

■ Nous les avons accompagnés



Leurs crédits en cours



Objectif du regroupement de crédits

A l'approche de leur retraite et anticipant une baisse de revenus, ce couple de locataires souhaite pouvoir acheter une nouvelle voiture alors que leur taux d'endettement et une dette familiale ne leur permettent pas en l'état de réemprunter.

Le regroupement de crédits en baissant leur taux d'endettement va ainsi leur permettre de réaliser leur projet.



Mr et Mme Durand
3 250 € nets mensuel

Situation AVANT

5 mensualités : 1 082 € / mois

Endettement : 44 %*

* Prenant en compte la baisse de revenus anticipée à partir de 55 ans
CRD : 50 300€

Durée : jusqu'à 84 mois

Situation APRES

1 mensualité : 593,17 € / mois

Endettement : 24 %

CRD : 56 000 €

Durée : 120 mois

+ trésorerie achat voiture : 5000 €



GAIN MENSUEL :
488 €

A chaque regroupement son statut juridique

Impact sur les conditions de votre regroupement



**Crédits à la
Consommation**



Crédits immobiliers
part de crédit Immo < 60%



Crédits immobiliers
part de crédit Immo > 60%



Statut juridique
des prêts à la consommation



Statut juridique
des prêts immobiliers

Nos conseillers ,
des experts pour vous accompagner sur une solution personnalisée

L'accompagnement du CSF pour votre RAC



RDV avec un conseiller CSF pour une étude personnalisée et la constitution de votre dossier de prêt et assurances

Un expert référent de notre cellule dédiée fait une étude approfondie et transmet votre dossier à nos partenaires bancaires

Décision des partenaires bancaires et présentation par le conseiller CSF des propositions émises

Validation et signature de l'offre de prêt retenue et déblocage des fonds et/ou remboursement direct auprès des créanciers

1



2



3



4



Votre conseiller vous accompagne tout au long de votre dossier

Ensemble, donnons de l'avenir à vos projets !

Retrouvez-nous et prenez RDV sur CSF.fr

